



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

organisation

Question écrite n° 97457

Texte de la question

M. Arnaud Richard attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur la piètre qualité des pelouses sur lesquelles les matchs de l'Euro 2016 sont joués. L'Union des associations européennes de football (UEFA), responsable de l'organisation de l'Euro 2016, doit impérativement veiller à la sécurité des joueurs et du personnel, comme le stipule l'article 8.06 du règlement de la compétition. Malgré cela, la société française des gazons, dans un communiqué, fustige le mauvais entretien des pelouses et déplore de ne pas avoir été intégrée dans les préparations nécessaires aux côtés de l'UEFA. De fait il souhaite connaître les dispositions prises par le ministère afin d'assurer l'intégrité physique des joueurs et, le cas échéant, imposer les sanctions adaptées aux organisateurs. En outre il lui rappelle qu'une telle situation donne une image négative de notre pays et en particulier de sa capacité à recevoir une grande manifestation sportive internationale.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Richard](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97457

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 juillet 2016](#), page 6170

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)